

VOCATION, CONSÉCRATION ET MISSION DU PRÊTRE

Le Samedi 27 juin 1970, en la Basilique Notre-Dame de la Dalbade à TOULOUSE, a été ordonné prêtre, notre ami Jean-François BRIGNOL, avec Paul BARACETTI et Antoine CORROCHER.

Les paroles de l'homélie de la messe d'ordination par le Cardinal Jean Guyot restent toujours d'actualité pour l'Eglise d'aujourd'hui, je suis heureux de vous les partager dans cette année de mon Jubilé de 50 ans.

I - LA VOCATION DU PRÊTRE

"Ce n'est pas vous qui m'avez choisi, c'est Moi qui vous ai choisi..."

Cette parole, Jésus la redit aujourd'hui à ses prêtres, comme il la disait à ses Apôtres, il y a 2000 ans.

Certes, toute l'Eglise est une "race élue". Chaque baptisé peut se dire qu'il a été discerné et appelé par Dieu. Chacun doit prendre conscience de la vocation qui est la sienne, dans le Corps du Christ.

Mais dans ce peuple de Dieu qu'est l'Eglise, certains hommes font l'objet d'un choix spécial du Seigneur. C'est ainsi que Pierre et ses compagnons ont été choisis. Et ce choix est toujours une libre initiative de l'Amour du Christ. "Comme mon Père m'a aimé, moi aussi je vous ai aimé..."

Lorsqu'un jeune homme pense à devenir prêtre, il ne se donne pas sa vocation, il l'accueille comme un don ineffable de Dieu.

Certes, une telle prévenance de l'Amour Divin ne supprime ni la liberté de l'homme qui peut toujours refuser l'offre de Dieu, ni les médiations humaines dont Dieu veut se servir pour faire entendre son appel.

C'est bien vrai que Dieu veut se servir des hommes pour l'éveil et le soutien des vocations sacerdotales.

Comment ne seriez-vous pas conscients, chers futurs prêtres, à cette heure décisive de votre vie, de tout ce dont vous êtes redevables à vos familles chrétiennes, à vos paroisses, aux institutions et aux mouvements auxquels vous avez appartenu, aux prêtres et aux amis qui vous ont compris et aidé aux heures difficiles ou obscures ?

C'est toute la Communauté chrétienne qui est porteuse des vocations. On ne redira jamais assez. C'est pourquoi l'Eglise désire être consultée à l'occasion des Ordinations. Car elle a son mot à dire, dans le choix de ses ministres.

On ne saurait toutefois prétendre, comme certains le font aujourd'hui, que c'est à chaque communauté ou à chaque groupe, qu'il appartient exclusivement de se choisir et de se donner des ministres pour le service de ses membres.

La vocation ne vient pas des hommes, mais de Dieu. C'est le Christ Lui-même, et c'est Lui seul qui, par l'appel officiel de l'Evêque, notifie son choix pour ses prêtres et qui authentifie par lui leur vocation.

II - LA CONSÉCRATION DU PRÊTRE

"C'est Moi qui vous ai institués" disait encore Jésus à ses Apôtres.

Le Seigneur a voulu que des ministres choisis par Lui poursuivent ici-bas son action de Chef, de Tête et de Pasteur, dans l'Eglise.

Certes, nous tous qui avons été baptisés dans le Christ, nous sommes un Peuple sacerdotal. Tous, nous sommes consacrés pour faire à Dieu l'offrande de notre vie, et témoigner de notre foi au Christ Ressuscité.

Mais pour que le Peuple des baptisés puisse exercer son sacerdoce baptismal, pour qu'il puisse approfondir sa foi et la confesser, pour qu'il puisse participer à l'Eucharistie et aux autres sacrements, le Seigneur Jésus a voulu lui donner des pasteurs investis de pouvoirs spirituels, qui agissent selon sa propre autorité.

C'est ce qu'affirme Vatican II, en parlant explicitement des prêtres. "Leur fonction, précise-t-il, participe à l'autorité par laquelle le Christ Lui-même construit, sanctifie et gouverne son Corps".

Le Sacrement de l'Ordre, par l'Onction du Saint Esprit, les marque d'un caractère spécial, à la ressemblance du Christ Prêtre, et les rend capables d'agir en son nom.

Vous le voyez, il ne s'agit point ici d'une fonction temporaire ou d'un service bénévole que l'on pourrait accepter pour une période déterminé, et qui serait révocable au gré de chacun.

Il s'agit d'une consécration de tout l'être. Il s'agit d'un don définitif au Seigneur, pour le service de tous les hommes. Il s'agit, en un mot, d'un engagement d'amour en réponse à un appel de l'Amour. "Pour eux, je me consacre moi-même, disait Jésus, afin qu'ils soient eux aussi consacrés en vérité!".

C'est seulement dans cette perspective évangélique que l'on peut comprendre la souveraine convenance du célibat, librement choisi pour le Royaume des Cieux, avec le sacerdoce ministériel.

III - LA MISSION DU PRÊTRE

" Si Je vous ai choisis, dit Jésus, si Je vous ai institués, c'est pour que vous alliez et que vous portiez du fruit". Vocation et consécration sont données en vue de la **MISSION**.

Certes, c'est toute l'Église qui est envoyée, et il n'est aucun de ses membres qui n'ait sa part dans la mission du Corps tout entier. Mais dans une Église tout entière missionnaire, le Christ veut que des hommes choisis par Lui et consacrés par son Esprit portent la responsabilité première de la mission qu'il a reçue Lui-même de son Père: "Comme mon Père m'a envoyé, dit-Il aux douze, moi aussi Je vous envoie..."

Ainsi donc, dans l'Église du Christ, on ne se donne pas sa mission, on la reçoit du Seigneur. C'est justement parce que les prêtres sont les coopérateurs des évêques, et qu'ils sont envoyés par eux, qu'ils participent à la mission des Apôtres.

Cela ne veut pas dire que, dans l'Église, il faille tout attendre d'en haut, car l'Esprit souffle où Il veut. et rien ne serait plus grave que d'étouffer l'Esprit.

Cela ne veut pas dire non plus, que les responsables peuvent s'y arroger le droit de faire ce qui leur plaît, ou de commander "à la façon des grands de ce monde". Car l'autorité dans l'Église doit s'exercer à la façon du Christ, c'est à dire servir et donner sa vie.

Mais cela veut dire, en définitive, qu'il n'y a pas, au regard de la foi chrétienne, de mission authentique et féconde, sans une communion profonde avec ceux que l'Esprit-Saint a institué pour régir l'Église de Dieu.

Dans quelques semaines, deux prêtres du diocèse vont quitter la France, l'un pour l'Amérique Latine, l'autre pour l'Afrique, à la suite de ceux récemment partis; Ces départs sont pour répondre à l'appel des Souverains Pontifes, envoyés ainsi par leur évêque, ils vont pouvoir participer aux Missions lointaines, au nom de l'Église de Toulouse, comme le font depuis toujours les missionnaires issus de chez nous.

Mais la mission de l'Église est aussi à notre porte, elle est au milieu de nous, elle est en nous. Dans notre grande cité en prodigieuse expansion, comme dans nos campagnes bouleversées elles aussi par l'évolution, nous côtoyons sans cesse des indifférents, des incroyants, des athées...

Le Concile nous rappelle avec vigueur que la première fonction des prêtres, en tant que coopérateurs des évêques est d'annoncer l'Évangile de Dieu à tous les hommes. Il précise que c'est l'Esprit Saint qui pousse

l'Église à ouvrir des chemins nouveaux et à faire les adaptations qui s'imposent.

Pour notre part, nous sentons plus que jamais la nécessité d'initiatives audacieuses et de révisions déchirantes. A besoins nouveaux, fidélité nouvelle!

Mais cela à une condition essentielle, c'est que soit assurée l'unité du presbyterium, garantie par la communion à l'Évêque.

"Que tous soient UN, comme Toi Père tu es en Moi et Moi en Toi... afin que le monde croie que Tu M'as envoyé».

Article paru dans la Dépêche de la Haute-Garonne en juillet 2020, après la messe célébrée à Calmont le 29 juin 2020.

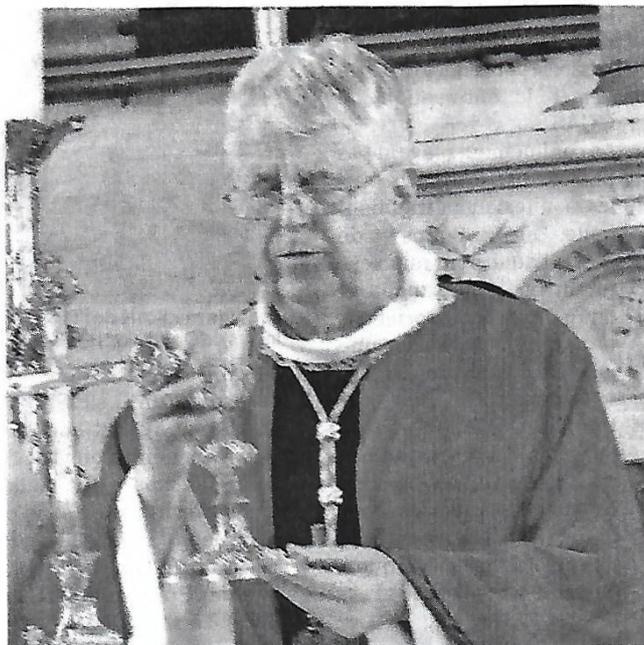
CALMONT

Les 50 ans de sacerdoce de l'abbé Jean-François Brignol

Le père Jean-François Brignol a fêté ses 50 ans de sacerdoce au cours d'une messe célébrée dernièrement à l'église de Calmont en présence de Monseigneur Le Gall, archevêque du diocèse de Toulouse, des chanoines du chapitre Saint-Etienne et des fidèles du secteur paroissial.

Jean-François Brignol est Calmontais de cœur depuis que ses parents, instituteurs à l'école privée, ont vécu au village avec leurs cinq enfants, de 1961 à 1982. Jean-François était alors élève du petit séminaire de Colomiers jusqu'à son entrée au grand séminaire de Toulouse. Ordonné prêtre par le cardinal Guyot, c'est à Calmont qu'il avait tenu à dire sa première messe, le 28 juin 1970.

Nommé vicaire de Luchon, l'abbé Brignol a accompagné pendant 12 ans les jeunes et les saisonniers de la station dans le cadre de la Jeunesse Ouvrière Chrétienne dans un Comminges qui comptait alors 125 prêtres.



L'abbé Jean-François Brignol. / Photo DDM, P. M.

C'est encore auprès des jeunes qu'il a poursuivi son action en tant qu'aumônier diocésain de la JOC de Toulouse, de 1982 à 1990. Il a connu ensuite

jusqu'en 1998 la transformation du secteur de Blagnac due à l'arrivée de nouveaux fidèles causée par l'expansion d'Airbus. Nommé à Saint-Gaudens, il a

assuré la transition avec des laïcs pour faire vivre des paroisses en manque de prêtres et est devenu représentant du Comminges au Conseil Episcopal. C'est enfin à Colomiers que le chanoine Brignol a exercé la fonction de curé-doyen jusqu'en 2016. « Je me suis attaché, dit-il, à suivre tout au long de mon ministère l'évolution de la jeunesse chrétienne, à parfaire ma formation au sein d'équipes de prêtres et à bénéficier de l'apport des chrétiens eux-mêmes ».

Depuis lors, le chanoine Brignol s'est retiré à Auterive où il apporte son concours à l'abbé François Monier dont la responsabilité s'étend sur 26 clochers et retrouve fréquemment les fidèles calmontais. « C'est à Calmont que j'ai souhaité vivre ce moment de partage de l'histoire d'un prêtre avec les membres d'une communauté locale qui a connu ma famille et le début de mon histoire, il y a 50 ans ».

P. M.

Dimanche 20 septembre 2020 en l'Eglise Saint-Paul d'Auterive, une messe d'action de grâce réunissait les 3 Jubilaires de l'Ensemble Paroissial : Jean-François BRIGNOL (50 ans de Sacerdoce), François MONIER (10 ans de Sacerdoce) Alain DUPHIL (25 ans de Diaconat).

